

Zeitschrift:	Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation
Herausgeber:	Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band:	43 (1967)
Heft:	6
Artikel:	La documentation en Suisse : vue par l'Association suisse de documentation
Autor:	Rickli, Ernst
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-771138

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NACHRICHTEN - NOUVELLES NOTIZIE

VSB - SVD ABS - ASD

1967

Jahrgang 43 Année

Nr. 6

LA DOCUMENTATION EN SUISSE

Vue par l'Association suisse de documentation*

par Ernst Rickli, secrétaire de l'ASD, Berne

1. Rétrospective historique à la lumière de l'évolution de l'ASD

L'intérêt pour ce que nous désignons aujourd'hui sciemment par «Documentation» remonte en Suisse aux années où ce terme n'avait nullement encore passé dans l'usage. Avant la première guerre mondiale déjà, l'Institut international de bibliographie (I.I.B.) à Bruxelles, que La Fontaine et Otlet entretenaient comme centre mondial de documentation au prix de gros sacrifices personnels, recevait des contributions financières de Suisse. Ces fonds provenaient du Concilium Bibliographicum à Bâle, lequel s'occupait de la bibliographie ayant trait à la zoologie et à la physiologie et était pour une bonne part tributaire de l'aide financière américaine. Cette aide ayant été supprimée après la fin de la guerre, le Concilium cessa malheureusement son activité, laissant ainsi l'I.I.B. à Bruxelles aux prises avec de sérieuses difficultés.

Entretemps, la Société des Nations avait fondé l'Institut international de coopération intellectuelle, dont Donker Duyvis disait — il est vrai — qu'il n'avait pas eu une grande portée. Par le truchement de cet institut, Marcel Godet, qui était alors directeur de la Bibliothèque nationale suisse, entra en relations avec l'I.I.B. Il contribua à donner à ce dernier une nouvelle structure et obtint que la Suisse, représentée par le bureau ASTED (= Association suisse de l'organisation du travail et de la documentation), devienne un des premiers membres de l'I.I.B., aux côtés de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et de l'Union soviétique.

Nous touchons ici deux points intéressants. Le premier est que maintenant le terme de documentation apparaît en Suisse dans le titre d'une organisation. Et le second? De la Suisse, des efforts en vue d'une coopération internationale furent faits avant même que le mouvement se fût dessiné à l'intérieur du pays, pour ne pas dire avant qu'il eût trouvé une forme quelconque d'organisation. Le premier pas

*) Exposé tenu le 29 septembre 1965 à l'assemblée annuelle de la Société allemande de documentation à Constance.

décisif ne fut franchi qu'en 1929. Le promoteur en fut Ernest Mathys, à ce moment-là bibliothécaire des Chemins de fer fédéraux. Ainsi naquit la Commission suisse de bibliographie, dont la dénomination s'appuyait sur celle de l'I.I.B.; le terme de documentation avait de nouveau disparu.

Cette commission se fixa pour tâche de rendre tous les domaines de la science aussi accessibles que possible au chercheur et au constructeur. L'appui le plus substantiel lui fut fourni par l'industrie des machines. La même année, elle eut l'occasion de s'associer au service de bibliographie de la Commission pour une activité économique rationnelle. Sous la nouvelle dénomination «Groupe d'étude pour la bibliographie», lequel avait beaucoup d'analogie avec l'Institut d'économie industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale (EPF) à Zurich, l'activité redoubla d'intensité. Avec un objectif bien arrêté, on se consacra aux questions de documentation pour l'ensemble du pays. Vers la fin de 1932 déjà, un centre de documentation technico-économique put être mis en service à la bibliothèque de l'EPF. L'apport de cette nouvelle institution fut d'autant plus précieux que, sous la pression de la crise économique intervenue dans l'industrie, on s'intéresse davantage à la documentation spécialisée.

La jeune association s'était toutefois assignée encore d'autres objectifs plus importants. En 1930 déjà, elle organisa à Zurich la 9e Conférence internationale pour la bibliographie, avec le concours de l'I.I.B. à Bruxelles. De plus, elle se charge, en collaboration avec la Commission allemande de normalisation, de la traduction en allemand de l'édition française de la classification décimale concernant les subdivisions CD 31, 33, 34, 35, 621.7/.8, 625.7/.8, 65 et 681/.682. Après avoir consulté 639 centres, le groupe d'étude publia pour la première fois en 1938, en liaison avec la Bibliothèque nationale suisse à Berne, une liste des centres de documentation existant en Suisse.

Du moment que l'I.I.B. avait, en 1931, changé sa dénomination en «Institut international de documentation», une autre modification s'imposait en vue d'une organisation faîtière internationale plus compacte. Ce changement intervint en 1938 avec l'adoption de l'appellation «Fédération internationale de documentation». De ce fait, une adaptation devenait nécessaire aussi pour la Suisse. Au groupe d'étude se substitua alors en 1939 une association indépendante: l'Association suisse de documentation (ASD).

Duplicité! De même que la Conférence internationale de 1930 eut lieu à Zurich au moment où le groupe d'étude en était à ses débuts, la Conférence de la FID de 1939 fut également préparée et organisée à Zurich par l'ASD, qui faisait elle aussi ses premiers pas. Cette initiative surprend si on songe que l'ASD démarra avec seulement 20 membres collectifs et 11 membres individuels. Même l'ouverture des hostilités ne parvint pas à freiner cet élan. En 1940, en effet, pas moins de 11 commissions de travail furent formées pour l'étude de certains problèmes particuliers, tels que coopération générale, questions générales de formation, de normalisation et de classification. Même la liste des centres de documentation fut remaniée et parut en automne 1942, notamment enrichie. En plus de cela, un travail plus important encore fut entrepris. La liste des périodiques étrangers dans les bibliothèques suisses, publiée en 1925, était largement dépassée; toutefois, les bibliothèques publiques n'étaient pas à même d'en assurer la réédition. Pour pallier cette lacune, il fut convenu avec les bibliothécaires que l'ASD éditerait un catalogue

central des périodiques constamment tenus à disposition par les bibliothèques et centres de documentation suisses. Il s'agissait principalement d'englober dans ce catalogue les documents des bibliothèques spécialisées de l'industrie, etc. En 1943, on disposait déjà de 7000 fiches avec indication exacte du lieu d'emplacement de la documentation.

La même année, l'ASD vint encore au secours de la FID. Comme la revue de la FID ne pouvait plus être tirée aux Pays-Bas, l'ASD la fit éditer pendant les années 1943 et 1944 en Suisse, en partie à ses frais. La fin de la guerre n'alla pas sans entraîner avec elle l'exécution de nombreux et vastes travaux particuliers. C'est ainsi que l'ASD s'associa au ramassage de livres et de périodiques en faveur des bibliothèques étrangères qui eurent à subir les effets de la guerre et transmit en 1945, à destination de l'Amérique, 10 000 reproductions sur microfilms de périodiques allemands plus disponibles. On s'attela avec non moins de diligence à la réédition du «Guide de la documentation», dont le tirage fut achevé en 1946 déjà. L'année suivante, l'association put inscrire à son actif un autre résultat, à savoir sa participation active à la publication du premier cahier de la «Bibliographie des publications officielles suisses», une revue qui depuis lors est publiée chaque année par la Bibliothèque nationale suisse à Berne.

L'ASD ne connut guère de répit. En effet, elle s'était chargée d'organiser en août 1947, à Berne, la 17e Conférence internationale de documentation. A cette conférence — la première d'après-guerre — incombaît l'importante et délicate tâche de réunir à nouveau les membres de la FID et les délégués de divers pays et de différents camps, ce qui impliquait une minutieuse préparation. Les efforts des organisateurs furent couronnés de succès, car non seulement la participation dépassa toute attente, mais le déroulement de la conférence lui-même fut un véritable témoignage de l'intérêt manifesté pour la documentation et une éclatante démonstration de coopération internationale.

Les solides liens qui unissaient à ce moment-là déjà l'ASD et l'Association des bibliothécaires suisses se resserrèrent encore à partir de 1948. L'ASD consentit à participer à la publication de la revue bimestrielle «Nouvelles de l'ABS». Et comme les intérêts des deux associations et les tâches de leurs membres sont très proches, pour ne pas dire identiques dans bien des domaines, il fut de surcroît convenu que chacune des deux associations accorderait à l'autre un siège et une voix au sein de son propre comité. Cette pratique existe encore aujourd'hui et a fait ses preuves; on délibère ensemble, évitant ainsi des tensions là où il pourrait s'en produire.

Un travail important et de longue haleine échut en 1954 à l'ASD, à la suite de la collaboration intervenue dans la documentation sur le finissage des textiles. Cette tâche, d'une part, consistait en la refonte laborieuse de la classification décimale ayant trait à cette matière et, d'autre part, résultait de la répartition, entre les centres de documentation de différentes entreprises industrielles, du travail en vue du dépouillement de la bibliographie, avec répartition des fiches par l'entremise de la bibliothèque de l'EPF. Ce service de documentation existe encore aujourd'hui.

En raison de l'évolution rapide, le «Guide de la documentation en Suisse», imprimé en 1946, était vers 1950 largement dépassé, pour ne pas dire périmé. C'est pourquoi les travaux en vue de sa réédition commencèrent en 1956. Ce guide englo-

bait pour la première fois les bibliothèques populaires et les bibliothèques des facultés d'universités, de même que toutes les archives. Cette réédition devait à la fois combler une lacune, en ce sens que le manuel «Minerva» sur les bibliothèques suisses, qui datait de 1934, était épuisé depuis longtemps et que sa réédition n'était pas envisagée. Aussi réserva-t-on aux indications relatives aux bibliothèques, etc. une plus large place que dans l'édition précédente. En été 1958, 3500 exemplaires de cette nouvelle publication au titre élargi «Archives, bibliothèques et centres de documentation en Suisse» et au contenu enrichi (462 centres) étaient prêts à la vente.

Puis commencèrent déjà les premières délibérations et les premiers préparatifs en vue de l'Exposition nationale 1964, à Lausanne, exposition qui nous occupa pendant 5 ans et à laquelle nous fûmes logés dans un pavillon commun, avec les bibliothèques, les archives et autres groupes plus ou moins parents.

L'activité dynamique manifestée jusque-là continua à s'exercer de façon toutefois moins spectaculaire. Dès le début, différentes commissions de travail de l'ASD eurent à traiter, à débattre et à résoudre divers problèmes. Un de ces problèmes retenait particulièrement l'attention. Il s'agissait de la formation des documentalistes; le premier cours d'introduction à la documentation eut lieu en 1946. Pareils cours sont organisés à intervalles réguliers et alternativement dans différentes régions.

2. Où en sommes-nous aujourd'hui?

On peut demander dans quelle mesure l'ASD est représentative de l'état de la documentation en Suisse et en particulier dans quelle mesure des conclusions sur la situation générale peuvent être tirées du nombre et de la forme d'entreprise des membres affiliés. Un certain rapport entre ces éléments existe sûrement, en ce sens que les entreprises qui entretiennent un service de documentation sont censées s'intéresser à notre association, de sorte qu'à mon avis on peut en dégager quelques indications utiles.

L'association compte actuellement 288 membres payants, soit 182 membres collectifs et 106 membres individuels. Depuis 1939, les deux catégories d'affiliés ont évolué à peu près dans les mêmes proportions, les effectifs s'étant dans chacune d'elles multipliés par neuf. Il convient d'examiner maintenant si cette augmentation et cet effectif sont, à nos yeux, en rapport suffisant avec les possibilités probables. Je prends, comme base de comparaison, le nombre des membres collectifs et me réfère au dernier recensement fédéral des entreprises de Suisse, effectué en 1955 (actuellement, le plus récent recensement est en cours). Je pars en outre de la supposition toute schématique — cela va de soi — selon laquelle toute entreprise qui occupe plus de 200 personnes a normalement besoin de documentation, si elle veut être à la hauteur de sa tâche. Le recensement des entreprises effectué à l'époque indiquait

637 entreprises comptant de 201 à 500 employés
150 entreprises comptant de 501 à 1000 employés
<hr/>
68 entreprises comptant plus de 1000 employés

soit au total 855 entreprises avec plus de 200 employés.

Aujourd'hui ces chiffres sont naturellement plus élevés. Si nous ne recourons pas à des valeurs absolues, mais déterminons entre elles les proportions en pour cent des différentes catégories d'entreprises, les résultats obtenus donnent d'utiles indications, même dans les actuelles conditions de surexpansion économique.

Sur les 855 entreprises précitées, 589 ou 69% se répartissent entre l'industrie et l'artisanat. En consultant notre liste des membres collectifs, nous constatons non sans surprise que 17% au plus des entreprises de ce groupe, numériquement le plus fort, font partie de l'ASD. 83% des membres collectifs se recrutent par conséquent dans d'autres secteurs. Si nous poursuivons l'analyse de ce 17% en direction de certaines branches industrielles, nous découvrons encore d'autres résultats inattendus. Le pourcentage des entreprises dont on peut théoriquement admettre qu'elles occupent plus de 200 employés, ainsi que le pourcentage de ces entreprises qui sont affiliées à l'ASD s'établissent comme suit:

Pourcentage des entreprises affiliées à l'ASD

Industries des denrées alimentaires	62%	6%
Industrie chimique	58%	10,5%
Arts graphiques	50%	7%
Industrie métallurgique et construction des machines	17%	22%
Industrie textile	12%	5%
Industrie horlogère	10%	2%

Il est incontestable que les besoins d'information par la documentation ne sont pas les mêmes dans chaque branche industrielle. C'est là plutôt une question d'infrastructure, là où il n'y a pas à résoudre de problèmes de recherches, ni de problèmes généraux de développement, etc., la documentation n'a pas grande importance. Preuve en sont l'industrie du vêtement et l'industrie de la broderie, qui représentent une partie essentielle des entreprises de textiles. Dans l'industrie horlogère, la spécialisation très poussée des entreprises a de nettes répercussions sur la fabrication de certaines pièces détachées seulement. Aux raisons qui font que ce pourcentage est de 17% seulement pour l'industrie et l'artisanat s'en ajoutent d'autres. Il est encore trop d'entreprises qui croient pouvoir se passer de documentation, qui demeurent attachées aux habitudes et traditions de la maison, qui ne sont pas assez conscientes du fait que nous vivons une époque de développement et de transformations rapides. Certaines vont jusqu'à craindre que leur personnel ne lise trop, mais ne se préoccupent jamais de savoir ce que coûte à l'entreprise l'examen de tel ou tel problème, comme il en est aussi qui trouvent trop coûteux l'achat d'un livre bon marché.

Notre économie s'expose à cet égard à un danger dont les entreprises doivent absolument prendre conscience, car ce secteur englobe nos industries d'exportation qui sont d'une importance vitale pour le pays. Si nous voulons que nos produits industriels puissent soutenir la concurrence étrangère, nous devons dorénavant apporter une plus large contribution que jusqu'ici au travail intellectuel et créateur. La documentation offre, sous ce rapport, d'excellentes possibilités.

Dans les entreprises qui ne rentrent pas dans l'industrie et l'artisanat, nous constatons, sauf en ce qui concerne la branche du bâtiment, les transports et les soins médicaux et sanitaires, une satisfaisante représentation en pour cent au sein de l'ASD et pouvons en déduire que la situation dans son ensemble est assez favorable à la documentation.

Tandis que l'aménagement des bibliothèques d'entreprises remonte avant 1900, les débuts de la documentation se situent beaucoup plus tard. En effet, celle-ci apparut ci et là après 1900, prit une nette extension aux environs de 1930, mais ne démarra véritablement qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. On constate aujourd'hui une chose très réjouissante, à savoir que maints centres s'intitulent non plus simplement «Bibliothèque», mais «Bibliothèque et documentation» ou vice versa, afin d'ôter de l'esprit du personnel de l'entreprise l'idée encore trop répandue, selon laquelle ces centres n'auraient à disposition que des livres. Il s'agit donc là avant tout d'un aspect psychologique qui, d'après mes propres observations, s'est révélé positif.

Comme *support d'information*, on emploie beaucoup le fichier vertical. D'importants centres de documentation utilisent de préférence pour les fiches qu'ils établissent le format international de bibliothèque 7,5 x 12,5 cm; le DIN A6 est lui aussi très en usage. Comme système de classement, environ 80% de ces services ont choisi la classification décimale internationale.

Les cartes perforées pour usage manuel, c'est-à-dire les cartes préperforées à encochage marginal, les cartes perforées à sélection visuelle et les cartes préperforées à encochage central ne furent introduites que lentement. Il y a environ 10 ans, il semblait que la carte préperforée à encochage marginal s'imposerait rapidement. Mais le fait que l'on doit préalablement codifier les concepts qui se présentent et que le lecteur a le plus souvent besoin de l'aide du personnel de bibliothèque pour consulter la documentation voulue freina considérablement son essor. Aujourd'hui, la carte préperforée à encochage marginal ne se rencontre plus, à ma connaissance, que dans quelques rares services de documentation. Elle est, dans la mesure où il s'agit de documentation, devenue plutôt un auxiliaire individuel pour ceux qui s'en servent à titre personnel.

La carte perforée à sélection visuelle a connu un succès plus durable, car elle requiert moins d'exigences de celui qui traite la documentation et de celui qui la consulte, et n'exige pas de codification compliquée. Elle peut servir non seulement de fichier principal, autrement dit exclusivement de fichier systématique pour la classification d'après des mots-clés, mais aussi de moyen d'information complémentaire pour des domaines particuliers comportant de nombreuses combinaisons de concepts. Parmi les différents formats, la préférence est donnée au DIN A5.

Beaucoup moins répandue, la carte perforée à encochage central offre certes une plus grande capacité, mais a le désavantage qu'un code doit préalablement être établi en vue de la traduction des termes recueillis.

La carte perforée pour machine s'est naturellement, elle aussi, imposée pour l'organisation d'importants centres de documentation. Il est cependant peu d'entreprises où la bibliographie est si abondante et si diverse que cette solution se justifie du point de vue économique. J'attire ici notamment l'attention sur la méthode adoptée dans l'industrie chimique à Bâle. Dans certaines entreprises moins importantes, on en est revenu au statu quo ante.

Afin de pouvoir satisfaire les besoins sans cesse croissants d'information, on recommanda en maints endroits de se mettre en rapport avec des institutions adéquates, ce qui a abouti à une fructueuse coopération. La preuve la plus tangible de cette collaboration nous est fournie par le catalogue général des livres et périodiques d'origine étrangère, disponibles en Suisse. Ce catalogue, qui fut créé par

l'Association des bibliothécaires suisse, est tenu par la Bibliothèque nationale suisse à Berne et reçoit aujourd'hui, en plus de celles qui lui parviennent des bibliothèques publiques, des informations quasi parfaites des bibliothèques d'entreprise et des bibliothèques d'administrations. Grâce à ce recueil, toute la bibliographie étrangère est pratiquement à disposition des lecteurs en Suisse.

Autre résultat réjouissant: les groupes de travail qui rassemblent leur documentation en commun. Dans l'industrie chimique à Bâle, un cercle divisé en Groupes de travail s'est institué en vue de réunir de la documentation sur les couleurs dites AZO. Importante aussi est la collaboration qui s'est établie dans la mise en œuvre commune de la documentation sur les brevets et qui s'étend même au-delà de la frontière. Comme autre communauté internationale, citons le service de documentation sur la technique des télécommunications, qui est assuré par les administrations des PTT des Pays-Bas, de la République fédérale allemande et de Suisse, ainsi que par l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, et dont la documentation peut être achetée sous forme de catalogue systématique. Une collaboration semblable est envisagée dans le domaine postal.

Mais il existe encore d'autres formes de documentation, où la matière est traitée et diffusée sur fiches par l'entremise de centres. C'est ainsi que l'Ecole polytechnique fédérale publie périodiquement, en plus de celles qui ont trait à la documentation déjà citée sur les textiles, des fiches pour fichiers verticaux, se rapportant à l'énergie atomique, à l'électronique, à la radiologie, à la navigation spatiale et aérienne, aux constructions métalliques et à la construction des ponts. La bibliothèque de l'institut pour l'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale vend de la documentation sur les questions de personnel et l'économie industrielle. Au Laboratoire fédéral d'essai des matériaux à St-Gall se trouve réunie de la documentation pour l'Association suisse des fabricants de bonneterie, pour l'Association en vue du développement des expertises dans les arts graphiques et, enfin, pour l'Association suisse des instituts d'emballage. Au Bureau fédéral de statistique à Berne, on peut s'abonner au fichier concernant la statistique et l'économie publique. L'industrie horlogère a fondé en 1963, à Neuchâtel, un service de documentation pour ses propres besoins, connu sous le nom de Centre de documentation scientifique et technique de l'industrie horlogère suisse «Centre-doc».

Il existe par ailleurs différents centres de documentation spéciaux, dont les principes s'appuient sur l'économie privée. Je pense, par exemple, aux fichiers ayant trait au Code suisse des obligations et au Code pénal suisse. Citons aussi, dans le même ordre d'idées, les «Fiches juridiques» qui paraissent à Genève. Le «Dorec-Verlag» à Lucerne traite aussi, sur carte préperforée à encochage marginale, la documentation afférente aux matières synthétiques. Bien que cette énumération ne soit pas complète, elle vous montre néanmoins qu'un nombre de domaines, dont spécialement les sciences appliquées, sont aujourd'hui accessibles à un large cercle d'intéressés, grâce aux centres de documentation. A cela s'ajoute bien entendu la nombreuse bibliographie imprimée, sur laquelle je ne puis m'étendre ici.

J'ai précédemment relevé que nous avions, en 1946 déjà, mis sur pied des cours de documentation. Aujourd'hui, ces cours sont organisés dans un cadre élargi, alternativement dans diverses régions importantes de la Suisse alémanique — dont Bâle, Berne et Zurich — et de la Suisse romande. La matière est répartie entre

deux cours, à savoir le cours d'introduction à la documentation qui compte 70 à 80 heures, étalées sur 3 fins de semaine (début le mercredi), et le cours d'introduction à la classification qui dure environ 40 heures, étalées sur deux fins de semaine. De temps à autre, nous organisons en outre des séminaires à l'intention d'anciens participants aux cours d'introduction. Les instructeurs sont recrutés dans les régions correspondantes. Pour ce genre d'instruction, il n'est pas organisé d'examens, ni délivré de diplômes. Tous les cours ont lieu, si possible, sous forme de séminaires.

Indépendamment des commissions pour la formation, il existe des commissions pour

- la classification
- les moyens auxiliaires techniques
- la documentation sur les textiles*, ainsi que pour
- les archives et les musées d'entreprise.

Intéressante est peut-être aussi la fonction du secrétariat, car elle diffère sensiblement de celle du secrétariat de votre association. D'abord, il est assuré à titre accessoire par le soussigné, avec l'assentiment de l'entreprise des PTT. Il conseille pour les questions de documentation de tout genre, prête son concours lors de la recherche de bibliographie difficile à trouver et se tient à la disposition des membres lorsqu'ils ont quelques difficultés à se procurer des microfilms ou des photocopies provenant de l'étranger. 6000 à 7000 pages sont procurées chaque année moyennant une modique rémunération.

Il ne nous est pas possible de faire bénéficier nos membres d'une publication aussi riche que vos «Nouvelles» (Nachrichten für Dokumentation). Ils reçoivent, compris dans le montant de la cotisation, la revue bimestrielle déjà citée, éditée, en collaboration avec les bibliothécaires, et les «Petites communications» publiées selon les besoins, sous forme de bulletin polycopié contenant de brèves informations.

3. Comment se présente l'évolution future?

Sans vouloir m'ériger en prophète, je crois pouvoir dire, d'après mes observations personnelles, que la documentation en général est à la veille de connaître dans tous les pays un rapide essor. Car plus le flot de la bibliographie s'amplifie — son niveau ne cesse d'ailleurs d'augmenter — plus il est difficile d'en tirer profit sans le secours de la documentation. Plus la recherche avance et plus l'évolution se poursuit, plus il importe de connaître les faits et expériences que la bibliographie met à notre portée. Sans parler que dans l'économie, la concurrence est l'objet d'une lutte acharnée. Nous pouvons dès lors, ne serait-ce que pour ces raisons-là, nous attendre aussi en Suisse à une intensification de la documentation.

Quelques faits ont chez nous aussi incité à la réflexion. Il s'agit d'abord du rapport Weinberg traduit en allemand par la Société allemande de documentation, qui préconise pour les Etats-Unis d'Amérique une meilleure information avec le concours de l'Etat en faveur de la recherche et du développement. Ce fut ensuite le don des fabriques «Volkswagen» en faveur de l'extension d'un centre de documentation en Allemagne, don qui retint toute notre attention. De plus, des professeurs suisses rentrés des Etats-Unis exigèrent dans une prise de position com-

* en suspens.

mune une promotion décisive de l'enseignement universitaire, de la recherche et de la documentation y relative. Enfin, la question de la documentation est indirectement touchée par le rapport Labhard, consacré à l'enseignement universitaire suisse, à son perfectionnement et à son cofinancement par la Confédération. Il appartient maintenant à notre association d'examiner quelles suggestions utiles à notre activité peuvent être tirées de ces documents et dans quelle mesure nous pouvons coopérer directement à la solution des problèmes posés. Cela dépendra pour une bonne part de la mesure dans laquelle les institutions centrales telles que l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich et éventuellement l'Ecole polytechnique à Lausanne pourront, dans le cadre des efforts de réforme entrepris en faveur de la recherche et de la formation scientifique, perfectionner leur documentation, notamment dans le domaine de la recherche fondamentale et du développement technique.

L'entreprise individuelle aura besoin, comme par le passé, d'une bibliothèque et d'une documentation adaptées à ses besoins. C'est pourquoi le premier souci de notre association consiste à faire connaître l'importance de la documentation, sa valeur comme contribution à une utilisation rationnelle de la bibliographie et, partant, à une organisation plus productive du travail. A cet égard, le problème de la relève nous préoccupe au plus haut degré. En Suisse, la relève dans la profession de documentaliste n'est pas assurée. Certes, nous avons essayé jusqu'ici, comme vous venez de l'entendre, de perfectionner les débutants par des cours. Mais à longue échéance, cela ne suffit pas. Aussi sommes-nous en train d'examiner actuellement si nous ne pourrions pas, en relation avec un institut déterminé, créer à titre de test un cours avec diplôme à l'échelon de la maturité. Nous essayons aussi d'intéresser à la documentation les étudiants des technicums, afin de pouvoir nous assurer de nouvelles forces aussi dans ces milieux-là. Nous nous efforçons de surcroît d'obtenir des écoles supérieures qu'elles consentent à inclure dans leur programme des cours correspondants. Si je fais mention des cours donnés jusqu'ici, c'est uniquement pour être complet.

Il faut certes s'attendre à une évolution accrue du travail entre centres de documentation, travail qui ne devrait — semble-t-il — pas échapper à l'influence des nouvelles mesures que les bibliothèques universitaires prendront peut-être dans le domaine de la recherche fondamentale. Mais malgré cela, il y aura encore suffisamment à faire dans le domaine de la collaboration au sein de maintes industries semblables, et là un rôle de précurseur attend l'ASD. Cette collaboration consiste surtout en une répartition du travail dans la mise en œuvre de la documentation des brevets et des périodiques. Mais on peut penser aussi qu'elle contribuera à adapter la politique en matière d'acquisition, notamment en ce qui concerne les périodiques se rapportant aux matières rentrant dans les domaines annexes des entreprises, et à guider les documentalistes dans la conservation des périodiques anciens.

La tendance à être aussi moderne que possible et à recourir de plus en plus à l'emploi de moyens auxiliaires techniques est chez nous aussi dictée par la pénurie de personnel. Il ne faut cependant pas perdre de vue que l'activité dans ce domaine est à priori limitée par l'exiguité de notre pays et les dimensions réduites de nos entreprises par rapport à celles des entreprises de l'étranger. Mais cela peut contribuer à ce que les innovations en général et leur mise à profit soient examinées avec un esprit critique. Ainsi, on ne risque guère de se lancer dans une entre-

prise quelconque à la seule fin d'être aussi de la partie. Il convient de relever que dans la mesure où l'ASD peut s'occuper de ces problèmes, elle ne peut le faire qu'avec des moyens limités. En effet, pour tout ce qu'elle entreprend, l'ASD est tributaire de sa seule force financière qui provient des cotisations de ses membres. Elle ne reçoit aucune subvention de l'Etat, particularité qui tient en partie à la situation fédéraliste de notre pays.

Actuellement, nous nous intéressons à l'emploi de la bande perforée, comme moyen auxiliaire technique. Des machines à cartes perforées seront de plus en plus utilisées, d'abord pour la documentation sur les brevets, mais ensuite aussi pour la mise en œuvre de la bibliographie en général. Pour l'heure, ce ne sont là toutefois que des cas isolés, qui pourront néanmoins servir plus tard d'éléments à une solution commune. Si les possibilités, en raison des motifs décrits ci-dessus, sont déjà fortement restreintes en vue de l'emploi de la carte perforée pour le traitement mécanique du matériel de documentation, elles le sont davantage encore pour les installations électroniques à traiter les données, installations auxquelles sont dévolues, dans les entreprises, d'autres tâches correspondant mieux à leur destination première. Des efforts sont déjà faits en vue d'utiliser pareilles machines pour l'aménagement de centres de documentation privés s'étendant à de vastes domaines, telle la médecine. Atteindront-elles leur but? L'évolution le montrera!

VOYAGE D'ETUDE EN FRANCE, BELGIQUE ET HOLLANDE

Mai 1966

par Denise Gardy, Bibliothèque Pestalozzi, Neuchâtel

Quelque temps avant d'entreprendre ce voyage d'étude privé, effectué au cours d'un congé personnel accordé par le Comité de la Bibliothèque Pestalozzi et la Direction des Bibliothèques de la Ville de Neuchâtel, j'avais envoyé à une vingtaine de Bibliothèques de Jeunesse de ces trois pays un questionnaire portant sur divers points tels que: budget, statistiques, choix des livres, catalogues, reliure, rapports avec les membres du corps enseignant, attitude des lecteurs, activités diverses. Ceci m'a permis de consacrer davantage de temps à la visite des locaux et à des contacts personnels avec les bibliothécaires. Ce rapport est donc le résultat de mon enquête, complétée par des entretiens avec une douzaine de collègues.

Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la pleine réussite de ce voyage d'étude: Mademoiselle O. Altmayer, Présidente de la Section Lecture Publique de l'Association des Bibliothécaires Français, qui m'a procuré une liste sélectionnée de bibliothèques de jeunesse françaises particulièrement intéressantes à voir, et qui m'a reçue si aimablement à la Bibliothèque des Cours professionnels de la Régie Renault qu'elle dirige; Mademoiselle Alice de Rycke, Directrice du Conseil de Littérature de Jeunesse, Bruxelles, qui a organisé